



D.N.B. - D.N.B. PRO - C.F.G. = OBLIGATION de fournir UNE PIECE D'IDENTITÉ

publié le 03/03/2022

à l'attention des familles et des élèves de 3^e

Le D.N.B., D.N.B. Pro se déroulant fin juin/début juillet
et le C.F.G. (oraux fin mai ?),

le jour de l'examen, les élèves doivent justifier de leur identité.

Chaque année, des familles s'y prennent au dernier moment et les candidats ont des soucis pour l'obtention de leur titre d'identité.

Les élèves n'ayant pas en leur possession un titre d'identité doivent anticiper leur demande et prendre rendez-vous au plus vite auprès d'une Mairie équipée d'un dispositif de recueil (*voir document joint*).

Je vous remercie pour votre compréhension.

Le secrétariat des élèves
collège R. DESCARTES - CHATELLERAULT

Document joint

 [carte_de_la_vienne_dispositif_recueil_identite](#) (PDF de 138.8 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.